

**Audits de la sécurité au travail:
tarif spécial de CHF 950.– pour les membres d'hotelleriesuisse**

(CHF 1200.– / . CHF 250.–, participation de l'organisme responsable de la solution de branche sur la sécurité au travail dans l'hôtellerie et la restauration)

Objectif:

A travers une comparaison des situations théorique et réelle, l'audit de sécurité montre dans quelle mesure les prescriptions de sécurité sont respectées dans un établissement hôtelier et quelles sont les lacunes à combler.

Avantages:

Grâce à une évaluation objective de la situation par des spécialistes chevronnés, l'entreprise identifie les mesures d'amélioration et leur degré d'urgence. Ainsi, la qualité de la sécurité au travail et de la protection de la santé est optimisée. Un audit de sécurité est aussi un contrôle visant à examiner la conformité aux exigences de la directive CFST n° 6508.

Exécution:

L'audit de sécurité est mené par le centre AEH pour la médecine du travail, l'ergonomie et l'hygiène: <http://www.aeh.ch/>



Contenu:

L'audit est conduit sur place par un spécialiste de la sécurité et dure entre deux et trois heures, selon la taille de l'établissement. A cette occasion, les processus sont contrôlés à l'aide de la documentation du concept de sécurité et leur mise en œuvre est examinée par des contrôles ponctuels dans l'entreprise.

Déroulement:

- **Prise de contact & inscription** sous: rechtsberatung@hotelleriesuisse.ch
- Transmission des demandes d'inscription par hotelleriesuisse au centre AEH
- Prise de rendez-vous entre le centre AEH et l'entreprise
- Transmission des documents nécessaires à la préparation de l'audit
- Audit sur place avec intervention des personnes responsables
- Entretien-bilan
- Rapport d'audit avec propositions d'amélioration
- **Facturation (montant: CHF 950.–)** par le centre AEH